

Belgium-Brussels: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 170/2019 04/09/2019

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Le Logis-Floréal SCRL

National registration number: 0401.984.430_527598

Postal address: Place Joseph Wauters 9

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1170

Country: Belgium

Contact person: Mme Léonard et M. Hachouche

E-mail: servicetechnique@lelogisfloreale.be

Telephone: +32 26724476

Internet address(es):Main address: www.lelogisfloreale.beAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=351210>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=351210>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SCL+LE+LOGIS-2070%2F2019%2F02%2F01%2FMS-F02>Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=25781>**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Société immobilière de service public (SISP).

I.5. Main activity

Other activity: Gestion de patrimoine immobilier (logements sociaux).

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Mise en conformité avec amélioration PEB des installations techniques et de l'enveloppe d'un immeuble de 59 logements occupés et création d'un espace communautaire

II.1.2. Main CPV code

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le marché vise à la désignation d'un auteur de projet, chargé de la mission complète d'étude et de suivi des travaux (en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles) de mise en conformité avec amélioration PEB des installations techniques et de l'enveloppe d'un immeuble de 59 logements occupés et création d'un espace communautaire sis avenue Louis Vander Swaelmen 7-9 à 1170 Bruxelles, appartenant à la société coopérative Le Logis-Floréal.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Avenue Louis Vander Swaelmen 7-9 à 1170 Bruxelles.

II.2.4. Description of the procurement

La fiche détaillée, annexée à l'avis de marché, contient plus d'informations sur le budget des travaux et les tranches du marché.

Le budget des travaux est de 3 873 780,00 EUR, hors TVA, honoraires, frais de raccordements des régies et autres frais divers.

Le marché est divisé en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles: plus d'informations dans la fiche détaillée en annexe.

Pour cette mission, le pouvoir adjudicateur souhaite désigner une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte, d'un ingénieur en stabilité et d'un ingénieur en techniques spéciales.

Le pouvoir adjudicateur souhaite avoir un lien contractuel direct avec une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte, d'un ingénieur en stabilité et d'un ingénieur en techniques spéciales et en cas de levée de l'option obligatoire, d'un conseiller PEB.

Dans l'hypothèse où le personnel spécifique nécessaire pour réaliser l'entièreté des missions prévues ne se rencontre pas au sein d'une même structure professionnelle, une équipe de participants se constitue en un groupement d'opérateurs économiques. Les différentes personnes physiques ou morales qui la composent agissent solidairement pour son compte. Celui qui représentera le groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur et qui est chargé de la coordination des études et des prestations réalisées par les autres membres de l'association, est l'architecte.

Chaque membre du groupement d'opérateurs économiques signe son DUME.

Les candidatures ne garantissant pas le maître de l'ouvrage dès la phase de sélection de bénéficiaire de ce lien contractuel direct seront rejetées.

L'attention des opérateurs économiques introduisant plusieurs candidatures

i) de manière isolée et en groupement avec d'autres opérateurs économiques, ou
ii) au sein de groupements différemment composés) et des groupements au sein desquels ils participeraient est attirée sur l'interdiction de participations multiples au stade du dépôt des offres par l'article 54, § 2, de l'arrêté royal du 18.4.2017.

Cette interdiction a pour conséquence que les offres remises par des soumissionnaires concernés par une participation multiple devront toutes être rejetées.

En cas de sélection des 2 candidats concernés par la participation multiple d'un opérateur économique, ce dernier ne pourra déposer une offre que dans le cadre de l'un des 2 candidats. Les candidats concernés doivent anticiper cette situation pour éviter le rejet de leur offre.

En cas de participation multiple d'un ou plusieurs opérateurs économiques, la procédure de sélection se déroulera de la façon suivante:

- 1) dans un 1er temps, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse et au classement provisoire des candidatures concernées en tenant compte des éventuels doublons;
- 2) dans un 2e temps, il informera les groupements concernés par un risque de double offre de leur classement provisoire et invitera les opérateurs présents dans plusieurs groupements à choisir celui par lequel l'offre est introduite;
- 3) dans un 3e temps, il procédera au classement définitif des candidatures après le retrait d'un ou plusieurs groupements concernés par le risque d'une double offre et invitera les différents candidats à formuler une offre.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 72

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

2 options obligatoires relatives à la mission de conseiller PEB et à la mission Totem sont prévues. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lever ou non ces options et d'attribuer ces missions supplémentaires. Le caractère obligatoire des options a pour conséquence qu'une candidature ne présentant pas de conseiller PEB sera considérée comme irrecevable.

Les candidatures ne doivent pas indiquer qui sera en charge de la mission Totem.

Totem a pour objectif de promouvoir les connaissances et la compréhension en matière de performances environnementales des bâtiments et de faciliter le dialogue au sein du secteur de la construction. Il permet de calculer et de communiquer de manière univoque au sujet des performances environnementales des éléments de construction et des bâtiments de manière totalement neutre et adaptée aux spécificités du secteur belge. Plus d'infos sur www.totem-building.be

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Sans préjudice de l'application de l'article 70 de loi du 17.6.2016, les candidats ne peuvent se trouver dans un des motifs d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016.

Les candidats complèteront le DUME (Document unique de marchés européens)

(<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498470834586&uri=CELEX:32016R0007>).

En signant le DUME, le candidat:

— déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de 10 jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le candidat entre en considération pour la sélection).

Pour le bureau ou chaque membre du groupement d'opérateurs économiques:

A) Respect de l'art. 68 de la loi du 17.6.2016 et de l'art.62 de l'arrêté royal du 18.4.2017

Le candidat n'employant pas du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 joint à sa demande de participation une déclaration sur l'honneur signée attestant de ce fait.

Le candidat employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 joint à sa demande de participation une attestation de l'office national de sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale.

Le candidat employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé ci-dessus, joint une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

L'attestation porte sur le dernier trimestre civil échu avant la date limite de réception des demandes de participation.

B) Respect de l'art. 68 de la loi du 17.6.2016, art.63 de l'arrêté royal du 18.4.2017

Le candidat joint à sa demande de participation une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation.

Pour un candidat belge, l'attestation doit émaner du SPF Finances.

C) Les éventuelles mesures correctrices visées à l'art. 70 de la loi du 17.6.2016

D) Certificat attestant de l'absence de faillite

Le candidat joint à sa demande de participation un certificat délivré par l'autorité compétente du pays concerné attestant que le candidat ou le soumissionnaire n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou n'a pas fait l'aveu de sa faillite ou n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

E) Casier judiciaire

Le candidat joint à sa demande de participation un extrait du casier judiciaire ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays concerné, de même que ceux de chaque personne physique ayant un pouvoir de décision désignés par les statuts et actes de sociétés devront eux aussi être communiqués.

Les statuts et actes de société désignant tous les membres ayant un pouvoir de décision au sein de chaque personne morale faisant partie du groupement seront communiqués.

Pour les documents repris aux point A), B) et E), le pouvoir adjudicateur fera usage de Télémarch, et ils ne seront demandés aux candidats que s'ils ne peuvent être obtenus par ce biais.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Voir annexe.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, catégorie: N/A.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Voir point III.1.3).

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Restricted procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 02/10/2019 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Un forum sera tenu sur e-procurement. Les soumissionnaires sont priés de poser leurs questions uniquement sur celui-ci, et il ne sera répondu à leurs questions que par son biais. La 1re phase de la présente procédure consiste en l'envoi, par les candidats, des documents indiqués aux points «III. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique» de cet avis. Sur cette base, le pouvoir adjudicateur opérera une sélection des candidats. Le cahier des charges sera seulement envoyé aux candidats sélectionnés.

VI.4. Procedures for review**VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal de première instance de Bruxelles

Postal address: Rue Quatre Bras 13

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: info@just.fgov.be

Internet address: <https://justice.belgium.be/fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

30/08/2019